Présentation

AQUALARM est un système d'alarme qui détecte l'immersion d'un corps dans un bassin en conformité avec la norme NF P 90-307-1 et vous en avertit grâce à ses puissantes sirènes intégrées (115 dB). AQUALARM est constitué de deux éléments :

- la centrale de détection et d'alarme qui s'installe au bord de la piscine,
- le report de centrale (optionnel) qui permet de déporter les signaux d'alerte et de défaillance. Il communique par liaison radio sécurisée avec la centrale (bande de fréquences : 2,4 GHz).

ATTENTION : L'installation de votre système d'alarme ne doit en aucun cas diminuer votre vigilance. La surveillance active des adultes responsables reste le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants. En aucun cas, MG International, ni votre revendeur ne pourront être tenus pour responsables de la noyade d'un enfant, d'un adulte ou d'un animal.

Limites d'utilisation


Un enfant se noie en moins de 3 min ; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.


Vous pouvez utiliser ce type de protection, lorsque l'implantation de la piscine par rapport à la résidence ou par rapport au lieu d'hébergement permet une intervention totale, qui inclut le secours dans le bassin, en moins de 3 minutes.


Types de piscines pour lesquelles le système d'alarme Aqualarm ne convient pas : piscines hors sol autoporteuses ou à parois souples, piscines sans margelles, piscines miroir, certaines piscines à débordement, piscines équipées de filtration dont le débit s'apparente à celui d'une nage à contre courant. Les piscines comportant un accès à l'eau autre qu'un accès de type échelle ou escallier, notamment les piscines à accès par une plage (immergée ou en pente douce) ne peuvent être équipées d'un système de détection de type immersion seul.


Certains systèmes de nage à contre courant, ainsi que certains systèmes de filtration à fort débit, ne permettent pas la réactivation du système de détection d'immersion.


Certains robots de nettoyage du type robot plongeur sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.

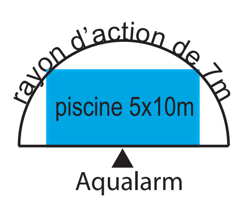

L'alarme doit être audible depuis votre habitation.
En fonction de l'implantation de la résidence / du lieu d'hébergement par rapport à la piscine, il sera peut être nécessaire de déporter les signaux de sécurité, d'alerte et de défaillance pour qu'ils soient entendus depuis l'habitation / lieu d'hébergement. Une vérification s'impose en cours d'installation. **Vous devez alors installer le report de centrale d'AQUALARM.**

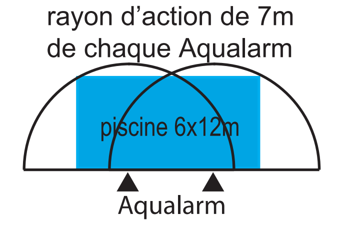

La présence d'une bâche à bulles n'est pas compatible avec le bon fonctionnement de l'alarme.


En cas de gel (léger ou fort), ou lorsque votre piscine n'est pas complétement remplie, votre alarme ne peut pas fonctionner.


Les tests au vent ont été réalisés selon les modalités de la norme NF P 90-307-1 de Avril 2009. Pour du vent plus fort, et en particulier pour du vent soufflant en rafales, la sensibilité de votre Aqualarm peut être réduite (automatiquement), le délai de réactivation automatique peut être rallongé et des fausses alarmes peuvent se produire. Il faut alors redoubler de vigilance lors de conditions climatiques défavorables.


Surface d'eau couverte : Pour satisfaire aux exigences de la norme, l'alarme ne doit pas être située à plus de 7 mètres de tous les points de chute possibles. Pour les piscines de grande taille, vous devez vous équiper d'une (ou plusieurs) centrale(s) de détection supplémentaire(s). Nous vous conseillons alors de paramétrer une liaison radio pour que les différents appareils communiquent entre-eux et que les opérations effectuées sur l'un soit automatiquement reportées sur l'autre (passage en mode baignade par exemple).





Vérifications

Malgré tout le soin que nous apportons à la préparation et au conditionnement de nos produits, il convient avant toute chose de vérifier que le produit est complet et que vous disposez bien de l'ensemble des pièces nécessaires à l'installation :

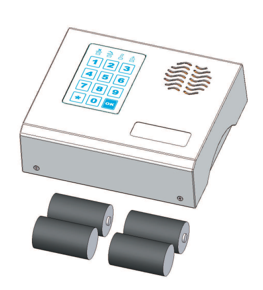
La centrale de détection

- ❐ 1 boîtier fermé par 2 vis
- ❐ 1 tube coudé
  (vis de fixation vissée sur le "nez" du boîtier)
- ❐ 4 piles LR20
- ❐ 4 vis Ø 4 mm et 4 chevilles
  (3 seulement sont nécessaires)
- ❐ le certificat de conformité délivré par le LNE



Le report de centrale (optionnel)

❒ 1 boîtier fermé par 2 vis
❒ 4 piles LR20
❒ 4 vis Ø 4 mm et 4 chevilles



Installation de la centrale



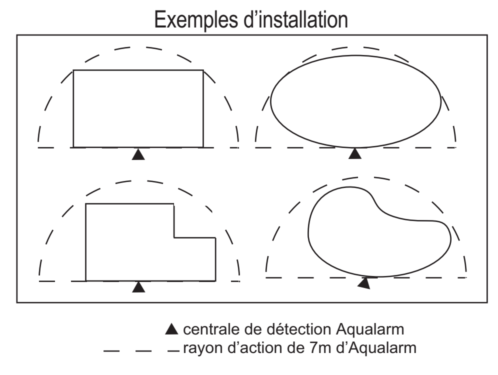
Il est préférable de faire appel à un professionnel pour l'installation et l'entretien du système d'alarme.

Conformément aux dispositions prévues par la norme NF P 90-307-1, **votre système AQUALARM doit être installé de manière à ne pouvoir être déplacé à mains nues**. Vous allez donc devoir fixer la centrale au sol, sur le bord de votre piscine. Munissez-vous d'une perceuse dotée d'une mèche de 6 mm, d'un tounevis cruciforme et d'un tournevis plat.

➢➢➢Etape n°1

Déterminez l'emplacement où vous allez fixer la centrale d'AQUALARM. Afin de minimiser le temps de déclenchement de l'alarme en cas de détection de chute, **la centrale doit être placée au milieu du côté le plus long de votre piscine et avoir l'ensemble de la piscine en vue directe.**

Exemples d'installation



▲ centrale de détection Aqualarm
— — — rayon d'action de 7m d'Aqualarm

Vous devez également prendre en compte les éléments suivants :

- **La centrale de détection doit être située à moins de 7 m du point de chute le plus éloigné.** (voir paragraphe "Limites d'utilisation").
- La centrale de détection ne doit pas se trouver à proximité immédiate d'un élément perturbateur (skimmer, refoulement, cascade...). Les buses de refoulement doivent être dirigées vers le bas pour éviter les remous trop importants en surface qui risquent de perturber le système au démarrage de la filtration.
- La centrale de détection doit être d'un accès aisé, notamment pour permettre la désactivation de l'alarme lors de la baignade.
- Il faut régler le robot de manière à ce qu'il ne vienne pas systématiquement percuter le tube immergé. S'il est doté d'un tuyau flottant, il faut veiller à ce que ce tuyau ne s'approche pas trop de la centrale de détection d'AQUALARM. Pour cela, il est préférable d'installer la centrale en face de la prise de raccordement du robot.
- La centrale de détection doit être fixée sur une surface rigide, parfaitement stable et insensible aux vibrations.

➢➢➢Etape n°2

Enlevez la vis placée sur le nez du boîtier. Placez le tube coudé sur la centrale **(veillez à ne pas endommager le joint qui se trouve sur le "nez" du boîtier, pour cela humidifiez-le avant)**. Remettez la vis en place sans la serrer trop fort pour ne pas abimer le joint et déformer le tube. Posez ensuite la centrale sur le bord de la piscine de telle sorte que le tube plonge dans l'eau. **Reculez l'AQUALARM au maximum pour que le tube soit en appui contre la margelle**. Repérez bien la position de la centrale.



Pour un fonctionnement optimal, la canne doit plonger de 15 cm (± 3 cm) dans l'eau. Au-delà le système sera moins sensible, en-deça sa sensibilité sera accrue et il pourra être sujet à des déclenchements intempestifs. En cas de nécessité, des tubes rallonges peuvent être demandés à votre revendeur.
Attention, le tube doit toujours être immergé d'au moins 12 cm sous la surface de l'eau. **Veillez à maintenir un niveau d'eau suffisant dans la piscine.** Si ce n'est pas le cas, votre alarme de piscine n'est plus opérationnelle. Vous devez alors redoubler de vigilance tant que la situation n'est pas rétablie ou vous équiper d'un autre dispositif normalisé si cette situation doit perdurer.

➢➢➢Etape n°3

Insérez les piles dans le réceptacle prévu à cet effet en respectant bien le sens indiqué. Refermez le boîtier : placez d'abord l'avant du boîtier en l'inclinant légèrement, puis rabattez l'arrière. Vissez les deux vis nylon.

➢➢➢Etape n°4

Seul le deuxième voyant (plongeur) clignote : le système est en mode baignade. **Vous devez attendre la réactivation automatique du système avant de procéder au test de détection de chute.** En effet, votre AQUALARM doit s'adapter à l'environnement de votre piscine et ajuster ses paramètres de fonctionnement. Pour cela, il est préférable de ne pas agir manuellement sur le système pour être certain de lui laisser le temps nécessaire.

Avant de fixer définitivement la centrale au sol, v**ous devez maintenant procéder à un test fonctionnel et notamment vérifier que l'alarme est audible depuis la résidence / lieu d'hébergement et que le système de détection se déclenche dans un délai maximum de 12s au point le plus éloigné du détecteur**. Reportez-vous au paragraphe "Procédure de test" (page 14) de cette documentation.

➢➢➢Etape n°5

Retirez le bas du boîtier (il servira de socle) : enlevez les deux vis à l'arrière du boîtier, puis soulevez légèrement l'arrière et poussez vers l'avant pour déboîter l'ensemble. Placez le socle à l'emplacement choisi et marquez les 3 points de fixation sur la margelle. Fixez-le au sol en utilisant les chevilles (perçage Ø 6 mm) et les vis livrées avec le système.



Veillez à informer de façon permanente que la piscine est sous surveillance électronique. Cela permettra notamment de rappeler aux baigneurs étourdis qu'il est nécessaire de désactiver l'alarme avant la baignade afin d'éviter à tous les désagréments d'un déclenchement de sirène.

Installation du report de centrale (optionnel)

De la même manière que la centrale de détection, le boîtier de report doit être installé de manière à ne pouvoir être déplacé à mains nues. Vous allez donc devoir le fixer au mur, à hauteur d'homme (à plus de 1,60m du sol).

➢➢➢Etape n°1

Déterminez l'emplacement où vous allez fixer le report de centrale de votre système AQUALARM. **La distance maximale entre les deux équipements est de 30 m environ en champ libre, mais sera réduite en fonction des obstacles.** Vous devez également prendre en compte les éléments suivants :

- Le report de centrale doit être installé pour vous permettre d'entendre la sirène lorsque vous êtes à l'intérieur. Vous devez donc le placer près de la maison, à l'intérieur ou sur un mur extérieur. Son rôle est de vous alerter au mieux, en cas de chute dans la piscine bien sûr, mais également en cas d'une défaillance quelconque du système.
- Il doit y avoir le moins d'obstacles possibles (mur, haie...) entre la centrale et son report pour assurer une liaison radio optimale. **Les parties métalliques sont opaques aux ondes radio** (volets en métal par exemple).
- Afin d'assurer la longévité de votre boîtier de report, il est indispensable de l'installer à l'abri des intempéries (sous un auvent, par exemple).

➢➢➢Etape n°2

Pour valider l'emplacement choisi, vous allez devoir effectuer un test de liaison radio. Cette opération nécessite bien sûr la mise en place préalable des piles. Retirez le couvercle du boîtier de report : enlevez les deux vis situées au bas du boîtier, puis soulevez-le en le déplaçant légèrement vers le haut pour déboîter l'ensemble. Insérez les piles dans le réceptacle prévu à cet effet, dans le sens indiqué.

▶ Paramétrage de la liaison radio

Un système (centrale + report) est identifié par un canal radio. Le canal radio par défaut est le canal 11 (paramétrage décrit p. 12). Vous pouvez conserver cette valeur ou la modifier si vous rencontrez des problèmes de brouillage. Les étapes suivantes décrivent les opérations à réaliser pour l'installation du report de centrale. Elles sont similaires dans le cas d'une centrale de détection supplémentaire.

➢➢➢Etape n°3

Sur chacun des éléments du système, activez la liaison radio en saisissant la séquence de touches suivantes :

Code * 7 1 0 1

où 'Code' est le code confidentiel (1234 tant que vous ne l'avez pas personnalisé)



Votre canal radio doit être unique dans votre voisinage proche afin d'empêcher les interférences radio entre différents systèmes AQUALARM. Vous devez en changer si votre centrale de détection déclenche la sirène d'un voisin.



Si vous utilisez la fonction de réinitialisation des paramètres usine, la liaison radio est désactivée et doit être à nouveau activée pour que la liaison radio fonctionne.

➢➢➢Etape n°4

Le test de la liaison radio s'effectue en saisissant la séquence de touches suivantes :

Code * 7 2 0 sur la centrale (émission)
Code * 7 2 1 sur le report (réception)

où 'Code' est le code confidentiel (1234 tant que vous ne l'avez pas personnalisé).
Le niveau de réception est affiché sur les voyants lumineux du clavier du boîtier de report. Vous devez obtenir au moins un voyant clignotant en continu pour une liaison radio correcte. Plus le nombre de voyants allumés est important, plus la liaison radio est bonne.
En aucun cas vous ne pouvez installer le report lorsqu'aucun voyant ne s'allume.

➢➢➢Etape n°5

Placez le socle du boîtier à l'emplacement choisi et marquez les 4 points de fixation sur le mur. Fixez-le en utilisant les chevilles (perçage Ø 6 mm) et les vis qui sont livrées. Refermez le boîtier.

➢➢➢Etape n°6

Le report de centrale étant en place, vous devez procéder au test fonctionnel de l'ensemble du système (voir paragraphe correspondant, page 14).

Mode opératoire

La gestion d'AQUALARM est effectuée par l'intermédiaire du clavier sur la centrale de détection ou sur le report de centrale (dispositif optionnel). Grâce à lui, vous pouvez :

- agir sur le système (passage en mode baignade, par exemple),
- recevoir des informations par l'intermédaire des voyants lumineux couplés à des bips sonores (batteries faibles, par exemple).

Lorsque vous appuyez sur les touches du clavier, un bip sonore est émis :
- bip court à chaque appui,
- bip court et aigu à la fin de chaque séquence valide,
- bip long et plus grave lorsqu'une erreur est détectée.

Par exemple, lorsque vous saisissez le code confidentiel : chaque touche émet un bip, et si le code saisi est correct, vous obtenez un bip aigu à la fin.

▶ Changement de code confidentiel

Lorsque vous recevez votre AQUALARM, le code confidentiel par défaut est 1234 sur la centrale et sur le report (optionnel). Vous devez le changer pour enregistrer votre propre code sur chacun de ces dispositifs. Saisissez la séquence suivante :

Code * 0 1 Y Y Y Y

où ‘Code’ est le code en cours, et YYYY le nouveau code à enregistrer.
Tapez par exemple 1 2 3 4 * 0 1 9 8 7 6 pour remplacer le code par défaut 1234 par 9876.

Si vous avez perdu votre code confidentiel, vous pouvez utiliser la fonction de réinitialisation du système pour revenir à la valeur par défaut (1234). Pour cela, maintenez les touches 1 et 3 du clavier enfoncées tandis que vous mettez en place les piles. (Attention, le système d’autoprotection de la centrale va déclencher la sirène lorsque vous allez l’ouvrir pour manipuler les piles : **munissez-vous d’une protection pour vos oreilles**.



La **réinitialisation affecte tous les paramètres de fonctionnement du système** qui sont ramenés à leur valeur par défaut. Si vous avez modifié certaines valeurs, vous devez refaire votre paramétrage.
Si vous avez installé le report de centrale d’AQUALARM, n’oubliez pas d’activer la liaison radio (et de choisir votre canal) pour qu’elle soit à nouveau opérationnelle.



Gestion des états du système

Votre AQUALARM doit toujours être en mode surveillance lorsqu’il n’y a pas de baignade en cours. Il vous appartient alors de gérer les changements d’état, notamment lorsque vous souhaitez vous baigner. Le tableau ci-dessous présente les différents états possibles, les signaux lumineux et sonores qui leur sont associés, ainsi que les actions qui peuvent être menées à partir de cet état.

Etat	Signal associé	Les actions possibles
Hors surveillance (mode Baignade)	Voyant rouge clignotant	- Passage manuel en mode surveillance par 2 appuis successifs sur OK (séquence OK OK) **Il est recommandé d’attendre la réactivation automatique pour une sensibilité optimale.** Si votre bassin est trop agité, le passage en mode manuel sera refusé et un bip grave sera émis. - Passage en mode hors service (Code*99)

Après la baignade, le système se réactive automatiquement lorsque le calme est revenu dans la piscine. Néanmoins, vous pouvez accélérer ce processus en réactivant vous-même le système en appuyant deux fois sur la touche OK. Le système vous informe de la réactivation imminente de la surveillance (état Réactivation en cours) par les voyants lumineux qui clignotent en alternance, mais surtout par des bips sonores rapprochés. Attention, si le calme n’est pas complètement revenu dans la piscine, la réactivation manuelle peut être refusée (bip grave), ou la sirène risque de se déclencher. **La plus grande vigilance de l’adulte responsable est nécessaire entre la fin de la baignade et la réactivation du système d’alarme.**

Etat	Signal associé	Les actions possibles
Réactivation en cours	et Voyants vert et rouge clignotants en alternance et bips sonores émis	- Retour au mode baignade par appui sur une touche quelconque - Passage automatique en mode surveillance au bout de 10 secondes

Ce mode est un intermédiaire entre le mode hors surveillance et le mode surveillance. Il sert à vous indiquer que le système est sur le point de passer en mode surveillance.

Etat	Signal associé	Les actions possibles
En surveillance (Baignade interdite)	Voyant vert clignotant	- Passage en mode baignade par saisie du code confidentiel - Passage en mode alarme si une chute est détectée - Passage en mode hors service (Code*99)

Lorsque vous souhaitez vous baigner, vous devez désactiver momentanément votre alarme et passer en mode baignade. Pour cela, tapez votre code confidentiel. Vous disposez d’une dizaine de minutes pour entrer dans l’eau. Au-delà, le système se réactive automatiquement.
Attention ! L’utilisateur qui coupe le système doit être conscient que la surveillance humaine doit prendre le relais.

Etat	Signal associé	Les actions possibles
Alarme en cours	Sirène déclenchée	- Arrêt sirène par appui sur une touche quelconque (voir cas particulier de l’antivol) - Arrêt automatique au bout de 60 secondes (délai paramétrable) : la surveillance est momentanément désactivée ; elle se réactive automatiquement par la suite.

L’alarme est déclenchée lorsqu’il y a détection de chute ou d’activité dans la piscine alors que le système est en mode surveillance. (Voir également le cas particulier du système anti-vol).
Il est impératif de réagir lorsque l’alarme retentit et d’intervenir le plus rapidement possible.

Etat	Signal associé	Les actions possibles
Hors service (Arrêt complet de la centrale)	Tous les voyants sont éteints, pas de bip sonore	Réactivation par saisie du code confidentiel. Il est ensuite impératif de procéder à un test fonctionnel du système.

L'arrêt complet de la centrale est obtenu en saisissant le code confidentiel suivi de la séquence de touches : * 9 9. (L'appui sur le dernier '9' n'est pas suivi par un bip sonore car le système est alors éteint). L'arrêt est nécessaire pour changer les piles (recommandé en début de saison) ou pour toute opération qui nécessite un démontage de l'appareil. **Attention ! L'utilisateur qui coupe le système doit être conscient que la surveillance humaine doit prendre le relais.**

Après chaque arrêt, et quelle que soit sa durée, vous devez procéder à un test fonctionnel du système tel que décrit dans cette notice (page 14)

Les signaux d'alerte et de défaillance

Le tableau ci-dessous présente les différents problèmes qui peuvent vous être signalés par la centrale de détection (et le report de centrale si vous êtes équipés de ce dispositif). En ce qui concerne la détection de chute, chacun comprend bien qu'il faut intervenir immédiatement. Les problèmes fonctionnels signalés ne doivent pas non plus être minimisés : **ils peuvent traduire un réel problème de sécurité.**

Signal	Les problèmes détectés	Les actions possibles
Sirène déclenchée	**Immersion ou activité dans la piscine**	Appui sur une touche quelconque pour arrêter la sirène. **Il est impératif de réagir rapidement lorsque la sirène se déclenche. Lisez attentivement les conseils de sécurité.**
Sirène déclenchée	**Ouverture de la centrale sans arrêt préalable** (système anti-vol)	Saisissez votre code confidentiel pour arrêter la sirène.
Voyant clignotant par série de 1 flash + Bips sonores	**Piles faibles (appareil local)**	Acquittement par OK : les bips cessent, mais le voyant continue à clignoter jusqu'à disparition du problème. **Remplacez rapidement les piles** (voir procédure de changement des piles).
Voyant clignotant par série de 2 flashs + Bips sonores	**Piles faibles (appareil distant)**	Acquittement par OK : les bips cessent, mais le voyant continue à clignoter jusqu'à disparition du problème. **Remplacez rapidement les piles** (voir procédure de changement des piles).
Voyant clignotant par série de 1 flash + Bips sonores	**Brouillage de la liaison radio**	Acquittement par OK : les bips cessent, mais le voyant continue à clignoter jusqu'à disparition du problème. **Essayez de changer le canal radio utilisé (voir paramètres de fonctionnement).**
Voyant clignotant par série de 2 flashs + Bips sonores	**Perte de la liaison radio**	Acquittement par OK : les bips cessent, mais le voyant continue à clignoter jusqu'à disparition du problème. **Vérifiez que la distance entre la centrale et son report n'est pas trop importante, et qu'aucun obstacle n'est apparu.**
Voyant clignotant par série de 3 flashs + Bips sonores	**Problème de détection : piscine trop agitée pour assurer une détection fiable**	Acquittement par OK : les bips cessent, mais le voyant continue à clignoter jusqu'à disparition du problème. **Vérifiez si l'eau est agitée (présence de vent fort), sinon, vérifiez que le tube plonge bien dans l'eau.**
Voyant clignotant rapidement, régulièrement et en permanence	**Défaut général**	**Votre appareil est inopérant, contactez rapidement notre service technique.**

Les paramètres de fonctionnement

Tous les paramètres de fonctionnement sont définis par défaut, de telle sorte que votre AQUALARM est "prêt à l'emploi". Vous pouvez néanmoins décider de modifier certaines valeurs pour adapter au mieux le fonctionnement du système à votre usage personnel. Le tableau ci-dessous présente les paramètres que vous pouvez modifier, la séquence de touches correspondantes, ainsi que les valeurs autorisées. Le code confidentiel est toujours représenté par le mot 'Code'.

Fonction paramétrée	Séquence de touches	Valeur
Nouveau code confidentiel	Code * 0 1 Y Y Y Y	Défaut 1 2 3 4 YYYY nouveau mot de passe

Réinitialisation du système **Attention ! Toutes les modifications que vous avez apportées sont perdues, notamment le paramètrage de la liaison radio qui n'est plus opérationnelle**	Touches 1 et 3 enfoncées à la mise en place des piles	Tous les paramètres (y compris le code confidentiel) sont réinitialisés et retrouvent leur valeur par défaut

Les durées

Durée de déclenchement de la sirène en phase d'alarme	Code * 5 2 D où la durée est Dx30s	Mini D=2 (60 s), Maxi D=9 (4 min 30) Par défaut D=2 (60 s)
Durée du mode test mensuel	Code * 5 3 D D où la durée est Dx30s	Mini D=06 (3 min) Maxi D=99 (49 min 30) Par défaut D=10 (5 min)

Les niveaux sonores

Niveau sonore des bips clavier (lorsque l'on appuie sur une touche)	Code * 6 0 N	N de 0 à 9 Par défaut N=1
Niveau sonore des bips d'avertissement (lorsqu'un problème est signalé)	Code * 6 1 N	N de 1 à 9 Par défaut N=5
Niveau sonore des bips qui indiquent la réactivation imminente de l'alarme	Code * 6 2 N	N de 1 à 9 Par défaut N=5

La liaison radio

Canal Radio utilisé - En cas de brouillage, vous pouvez essayer de changer ce paramètre -	Code * 7 0 N N	NN de 11 à 26 inclus Par défaut NN=11
Activation de la liaison radio Désactivation de la liaison radio	Code * 7 1 0 1 Code * 7 1 0 0	Par défaut, la liaison radio n'est pas activée

Les tests fonctionnels

Test radio à lancer sur la (les) centrale(s) en émission et sur le report en réception	Code * 7 2 M	M = 0 : émission M = 1 : réception
Test mensuel (durée paramétrable avec la fonction 53)	Code * 1 0	

Exemples d'utilisation

AQUALARM est en mode surveillance. Vous souhaitez vous baigner.

- Vous saisissez votre code confidentiel sur la centrale ou sur le report : le système passe en mode baignade. Vous disposez d'une dizaine de minutes (délai de réactivation automatique) pour entrer dans l'eau.
- Si vous ne rentrez pas dans le délai imparti, le système ne détecte pas d'activité dans l'eau et l'alarme se réactive automatiquement. Vous êtes avertis de l'imminence de la réactivation par des bips sonores (volume paramétrable). Vous pouvez alors appuyer sur une touche quelconque pour revenir au mode baignade. Si vous n'intervenez pas, un bip final plus long est alors émis et le système repasse en mode de surveillance.

Vous vous baignez (AQUALARM est en mode baignade). Vous sortez de l'eau.

- Dès que le calme est revenu dans la piscine, vous pouvez appuyer deux fois sur la touche OK pour réactiver manuellement le système. Sans intervention, l'alarme se réactive automatiquement quand le calme sera revenu dans la piscine.



Lorsque l'on réactive manuellement l'AQUALARM, sa sensibilité n'est pas optimale immédiatement et votre surveillance du bassin ne doit pas être relâchée.
Si l'on tente de réactiver manuellement le système alors que le bassin est encore trop agité, un bip sonore grave est émis : la réactivation n'est pas possible.

Le changement des piles

Votre centrale de détection contient 4 piles alcalines LR20, de même que votre report de centrale (dispositif optionnel). Lorsque les piles commencent à faiblir, un message lumineux et sonore vous est adressé (voir paragraphe “Les signaux d'alerte et de défaillance”). **Vous devez alors les remplacer sans attendre par des piles du même modèle (marque Duracell, type LR20, référence PC1300 ou MN1300).** Nous avons fait subir à ces piles des tests de consommation rigoureux, avec notamment de fortes variations de température, et nous ne pouvons garantir le fonctionnement de votre AQUALARM que sous réserve d'utilisation du même modèle de piles. **Veillez toujours à utiliser des piles dont la date de péremption n'est pas dépassée.**



Le changement des piles nécessite l'arrêt complet de la centrale pour permettre son ouverture. **Vous devez alors redoubler de vigilance et veiller à ce que les enfants n'approchent pas de la piscine qui se trouve momentanément privée de la surveillance de votre AQUALARM.**



N'oubliez pas d'arrêter votre centrale avant de l'ouvrir pour changer les piles. Sinon, le système d'autoprotection de la centrale va déclencher la sirène.



Pour des raisons de sécurité évidentes, et même si les essais effectués en laboratoire déterminent une durée de vie de trois ans (sans déclenchement de sirène), il est recommandé d'effectuer le changement des piles à chaque début de saison.



Vous ne devez pas jeter les piles usagées à la poubelle, mais les rapporter dans les lieux où elles sont collectées. Ceci est une obligation conformément au décret n°99-374 du 12 mai 1999.



Il est interdit d'utiliser des piles rechargeables.



Le système anti-vol

Lorsque la centrale de détection de votre AQUALARM est installée et opérationnelle, toute tentative de démontage, sans arrêt complet au préalable, déclenche les sirènes d'alarme. L'arrêt complet nécessitant la saisie du code confidentiel (suivi de *99), vous êtes alertés en cas de tentative de vol de votre centrale.



Votre AQUALARM en période hivernale

La loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines impose qu'un système de protection soit installé et fixé à demeure tout au long de l'année. Votre AQUALARM ne fonctionne pas lorsque la surface de l'eau est gelée (gel léger ou fort), ou lorsque votre piscine n'est pas complètement remplie. Vous devez donc :

- soit empêcher la prise de gel dans votre piscine en pratiquant un hivernage actif et en programmant les périodes de filtration nécessaires en fonction des conditions climatiques, et maintenir le niveau d'eau dans votre piscine.

- soit prévoir un autre dispositif normalisé pour l'hiver. Dans ce cas, nous vous conseillons d'arrêter votre AQUALARM, de retirer le couvercle et de le ranger (le socle peut rester en place). Lors de sa remise en service, vous devrez bien sûr procéder à un test fonctionnel.



Prenez garde à ce que l'eau ne soit pas gelée dans le tube de votre AQUALARM. (ce qui peut arriver même si la piscine ne l'est pas). Pour vous en assurer, faites un test fonctionnel du système.

Procédure de test



Il est nécessaire de faire régulièrement un essai fonctionnel complet de son système de protection ou de le faire faire par un professionnel.

Pour tester le bon fonctionnement de votre AQUALARM, vous avez besoin de simuler la chute d'un corps de 6 kg dans votre piscine (Suivant les tests, avec ou sans vent, la norme prévoit un poids de 6 ou 8 kg). Le plus simple est de prendre 4 bouteilles en plastique de 1,5l, de les remplir d'eau et de les fixer ensemble tête-bêche avec du ruban adhésif de déménageur. Vous obtenez ainsi un "mannequin" très proche des exigences de la norme : 6 kg, 65 cm et densité 1. Accrochez-lui une corde pour pouvoir le récupérer plus facilement. Ce mannequin pourra être utilisé chaque mois.



Avant tout test de détection de chute, vérifiez bien que votre AQUALARM est en mode surveillance (1er voyant vert clignotant), sinon, **patientez jusqu'à la remise en route automatique**.



En cas de problème, attendez la réactivation *automatique* du système pour une sensibilité optimale et identifiez les éléments perturbateurs (filtration, robot ...). Vérifiez que vous avez bien respecté les conseils donnés dans ce manuel pour minimiser leur impact.

Première mise en service

➢➢➢Etape n°1

Prévoyez une protection pour vos oreilles et **vérifiez qu'AQUALARM est en mode surveillance,** sinon, **patientez jusqu'à la remise en route automatique**. Placez-vous à l'endroit le plus éloigné de la centrale. Faites chuter le mannequin dans la piscine : posez-le au bord de la piscine (bouteilles parallèles à la margelle) et poussez-le dans l'eau. La sirène doit se déclencher au maximum dans les 12 secondes qui suivent la chute. En cas de problème, vérifiez les préconisations de l'étape n°2 de l'installation (page 5). Si le problème persiste, contactez immédiatement notre service technique.

➢➢➢Etape n°2

Assurez-vous que la sirène est audible depuis votre résidence ou du lieu d'hébergement. Sinon, vous devez installer le report de centrale d'AQUALARM. Pour cela, rapprochez-vous de votre revendeur.

➢➢➢Etape n°3

Appuyez sur une touche quelconque pour arrêter la sirène. Votre AQUALARM va se remettre automatiquement en mode surveillance, au bout d'une dizaine de minutes de calme dans la piscine.



Le résultat de ce premier test doit être consigné dans la fiche de mise en service que vous devez impérativement nous retourner (voir à la fin de ce manuel).

Test mensuel

Votre système AQUALARM possède un mode de test pour lequel la surveillance est active, mais avec une puissance sonore réduite de la sirène pour ne pas gêner le voisinage (et préserver vos oreilles !).

➢➢➢Etape n°1

Vérifiez qu'AQUALARM est en mode surveillance puis passez en mode test en tapant :

Code * 1 0

où 'Code' est votre code confidentiel (1234 tant que vous ne l'avez pas personnalisé).
Le voyant signalant un problème clignote et des bips sonores sont émis pendant toute la durée du test (5 minutes, délai paramétrable).

➢➢➢Etape n°2

Placez-vous à l'endroit le plus éloigné de la centrale et faites chuter votre mannequin dans

la piscine : posez-le au bord de la piscine (bouteilles parallèles à la margelle) et poussez-le dans l'eau. La sirène de la centrale doit se déclencher (ainsi que celle du report de centrale s'il est installé), au maximum dans les 12 secondes qui suivent la chute. En cas de problème, vérifiez les préconisations de l'étape n°2 de l'installation (page 5), ainsi que la présence et l'état du joint sur le nez de l'appareil. Si le problème persiste, contactez immédiatement notre service technique.

➤➤➤Etape n°3

Appuyez alors sur une touche quelconque pour l'arrêter. Nous vous conseillons d'attendre la réactivation automatique de l'alarme à l'issue de la période de test.



Ce test doit être effectué tous les mois et les résultats consignés dans le carnet d'entretien à la fin de ce manuel.



Vous devez effectuer ce test après chaque arrêt complet du système pour vous assurer du bon fonctionnement de l'alarme.

Conseils de sécurité



La sécurité de vos enfants ne dépend que de vous !
Le risque est maximum lorsque les enfants ont moins de cinq ans.
L'accident n'arrive pas qu'aux autres !
Soyez prêts à y faire face !

Surveillez et agissez

- La surveillance des enfants doit être rapprochée et constante.
- Désignez un seul responsable de la sécurité.
- Renforcez la surveillance lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs dans la piscine.
- Apprenez à nager à vos enfants dès que possible.
- Mouillez nuque, bras et jambes avant d'entrer dans l'eau.
- Apprenez les gestes qui sauvent et surtout ceux spécifiques aux enfants.
- Interdisez le plongeon ou les sauts en présence de jeunes enfants et en cas de piscine dont la profondeur est inférieure à 1,80 m.
- Interdisez la course et les jeux vifs aux abords de la piscine.
- N'autorisez pas l'accès à la piscine sans gilet ou brassière pour un enfant ne sachant pas bien nager et non accompagné dans l'eau.
- Ne laissez pas de jouets à proximité et dans le bassin qui n'est pas surveillé.
- Maintenez en permanence une eau limpide et saine.
- Stockez les produits de traitement d'eau hors de la portée des enfants.
- Certains systèmes de nage à contre-courant ne permettent pas la réactivation automatique du système de détection d'immersion.
- Certains robots de nettoyage du type robot plongeur sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.
- Afin d'empêcher l'accès au bassin aux enfants de moins de cinq ans lors du déclenchement du signal de défaillance, prendre toutes les mesures nécessaires jusqu'à la réparation.

- Seul est autorisé le changement des piles, batteries, et fusibles, qui doit se faire en début de saison.
- Ce système d'alarme ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des enfants de moins de cinq ans.
- Cette alarme est un équipement de sécurité qui signale un danger (ou risque de danger). L'intervention rapide en moins de 3 minutes d'un adulte responsable est obligatoire lorsque le signal d'alerte retentit.
- L'utilisateur qui coupe le système doit être conscient que la surveillance humaine doit prendre le relais.
- Il est impératif de réagir lorsque le signal de défaillance retentit.
- La plus grande vigilance du parent / de l'adulte responsable est nécessaire entre la fin de la baignade et la réactivation du système d'alarme.
- Supprimer la nage à contre courant à la fin de la baignade pour permettre la réactivation du système d'alarme.
- Les performances telles que définies par la norme NF P 90-307-1 ne sont pas garanties au-delà de niveaux de vent supérieurs à ceux spécifiés dans la présente norme.
- Pendant le temps de réactivation automatique, l'adulte responsable doit surveiller le bassin en restant au bord le temps nécessaire à ce que le système reprenne sa fonction de surveillance. La réactivation effective se matérialise par le passage d'un voyant rouge au voyant vert

Prévoyez

- Téléphone accessible près du bassin pour ne pas laisser vos enfants sans surveillance quand vous téléphonez.
- Bouée et perche à proximité du bassin.

En cas d'accident :

- Sortez l'enfant de l'eau le plus rapidement possible.
- Appelez immédiatement du secours et suivez les conseils qui vous seront donnés.
- Remplacez les habits mouillés par des couvertures chaudes.

Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros de premier secours

Pompiers : 18 pour la France
SAMU : 15 pour la France
N° européen d'urgence : 112 (accessible depuis tous les téléphones)
Centre régional antipoison

Votre piscine est un endroit extrêmement dangereux pour les jeunes enfants. N'oubliez jamais que seules quelques secondes d'inattention peuvent avoir des conséquences dramatiques. Un enfant pouvant se noyer sans bruit en quelques minutes dans vingt centimètres d'eau, seule une surveillance active et constante des adultes permet une prévention efficace. Il est donc important de ne jamais le laisser seul et de ne jamais le quitter des yeux. **L'installation de votre système AQUALARM ne doit en rien diminuer votre vigilance et votre surveillance active et visuelle du bassin.** AQUALARM est un élément de sécurité passif qui peut vous apporter une aide si vos enfants déjouent votre surveillance, mais vous demeurez seul responsable de leur sécurité.

Conditions de garantie

Votre AQUALARM (ci-après appelé le “Produit”) est garanti 2 ans (centrale de détection et report optionnel).



Votre Garantie

Par la présente garantie, MG International, responsable de la mise sur le marché d’AQUALARM (ci-après appelé “le Produit”), atteste que ce produit est exempt de défaut de matière et de fabrication, et ce, pour une période de 2 (DEUX) ANS à compter de sa date d’achat. Cette garantie s’entend pièce et main-d’oeuvre retour atelier sous réserve de ne pas entrer dans le cadre des exclusions de garantie. Si au cours de la période de garantie, le produit s’avère défectueux en raison d’un défaut de matière ou de fabrication, MG International procèdera gratuitement à la réparation ou au remplacement (à l’appréciation de MG International) de l’appareil ou de ses pièces défectueuses, et selon les conditions définies ci-dessous. MG International se réserve le droit (à sa seule appréciation) de remplacer les pièces détachées des produits défectueux ou de remplacer les produits de faible valeur par des pièces ou produits neufs ou révisés en usine.



Exclusions de garantie

- **Dans les 15 jours suivants votre achat, vous devez enregistrer votre AQUALARM (voir p. 23 de ce manuel). MG International se réserve le droit de refuser sa garantie gratuite dans le cas où les éléments demandés ne peuvent être présentés ou que les informations qu’ils doivent contenir se révèlent incomplètes ou illisibles.**
- **Vous devez réaliser mensuellement les tests permettant d’attester du bon fonctionnement du système et consigner les résultats dans le carnet d’entretien. Tout manquement à ces obligations constitue une condition d’exclusion de garantie.**
- La garantie ne s’applique pas si votre installation n’est pas en tout point conforme au descriptif donné dans ce guide.
- Si le client utilisateur vend son AQUALARM au cours de la période de garantie, le nouveau propriétaire perd le bénéfice de ladite garantie. Cela sera réputé être accepté par le nouveau propriétaire.
- Cette garantie ne s’applique pas si le modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié, effacé, supprimé ou rendu illisible.

Cette garantie ne couvre aucun des points suivants :

- Entretien périodique et réparation ou remplacement de pièces par suite d’usure normale.
- Toute adaptation ou modification visant à améliorer le produit tel qu’il a été acheté, et tel qu’il est décrit dans le mode d’emploi, sans l’accord écrit préalable de MG International.
- Coûts de transport, côuts de transport à domicile et tous risques de transport liés directement ou indirectement à la garantie de ce produit.
- Détériorations résultant de :
  - Mauvais emploi, y compris -mais non exclusivement- une utilisation inappropriée du système ou ne respectant pas les instructions de MG International quant à l’installation, l’utilisation et l’entretien correct du produit.
  - Réparation effectuée par des réparateurs non agréés ou par le client lui-même.

  - Accidents, foudre, inondation, immersion du produit, incendie ou toute autre cause qui dépasse la responsabilité de MG International.



Attention ! Lisez attentivement les conditions de garantie. Si l’une des conditions ci-dessus n’est pas satisfaite, la garantie attachée à votre système AQUALARM ne pourra être prise en compte.

Retour SAV

- Tout retour de produit appelé à bénéficier de la garantie doit être préalablement accepté par MG International. A cette fin, le client prendra contact avec le service technique de MG International. Si le Produit est reconnu comme défectueux, il sera transmis au client un numéro de retour du Produit.

- Le Produit doit être retourné correctement protégé, dans son emballage d’origine, à l’adresse indiquée, accompagné de l’original de la facture de vente, dont l’acheteur conservera une copie. Sur l’emballage, à coté de l’adresse du destinataire, devra figurer en caractères bien lisibles, le numéro de retour qui vous aura été indiqué. Tout Produit arrivant sans numéro de retour sera refusé. Les frais et risques liés au retour du Produit sont à la charge du client.

- A réception de ce colis, nous effectuerons les tests nécessaires afin de vérifier la panne. Dans le cas ou celle-ci est effective, nous procéderons à son échange ou à sa réparation dans les plus brefs délais.



Ni votre revendeur, ni MG International ne sont tenus de remplacer systématiquement votre appareil en cas d’immobilisation. Vous devez renforcer la surveillance active de votre piscine durant cette période.

Limites de responsabilité

La responsabilité de MG International en vertu des présentes garanties se limite à la réparation de l’AQUALARM ou au remplacement de ce dernier. MG International ne sera notamment pas tenu de remplacer ou de réparer le Produit si la Garantie contractuelle/limitée ne peut être appliquée, telle qu’exposée dans les paragraphes précédents. L’entière responsabilité de MG International pour tout Produit défectueux ne saurait en aucun cas excéder le prix d’achat du Produit défectueux. Cette limitation est valable même si MG International ne peut pas réparer ou remplacer, ou ne répare ou ne remplace pas un Produit défectueux, et que le dédommagement ne correspond pas au but fondamental. MG International ne sera en aucun cas et en aucune circonstance tenu responsable des autres coûts, frais, dépenses, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit résultant de l’utilisation du Produit. MG International n’est en aucun cas responsable de tout dommage général, indirect, accessoire ou spécial.

La présente garantie constitue l’entière responsabilité de MG International eu égard aux produits et aux services fournis en vertu de la présente garantie.
MG International n’assurera aucune autre obligation, devoir ou responsabilité, qu’ils soient contractuels, extracontractuels (responsabilité pour négligence comprise) ou autres envers le client.

Il est nécessaire de rappeler que certaines conditions climatiques difficiles peuvent déstabiliser votre Produit (déclenchements intempestifs). Dans ces situations veillez à ce que votre enfant ne se rapproche pas de la piscine. Evitez de mettre votre détecteur d'immersion à l'arrêt pendant une longue période.

Aucune clause de cette garantie n'affecte les droits statutaires de l'utilisateur.



MG International n'a qu'une obligation de moyens : vous fournir un appareil en état de marche, exempt de défaut de matière et de fabrication. En aucun cas, MG International, ni ses revendeurs, ne peuvent être tenus pour responsables de la chute ou de la noyade d'un enfant, d'un adulte ou d'un animal. Vous demeurez seul responsable de la sécurité de votre piscine.



Les sirènes intégrées de la centrale de détection (et du report de centrale) sont conformes aux exigences de la norme NF P 90-307-1. En aucun cas, MG International, ni ses revendeurs, ne peuvent être tenus pour responsables en cas de problèmes liés au déclenchement des sirènes.



Déclaration de conformité

Le système de détection d'immersion Aqualarm a subi avec succès les tests attestant de sa conformité :

- à la norme NF P 90-307-1 relative aux systèmes d'alarme pour piscine (certificat de conformité délivré par le Laboratoire National d'Essais fourni avec le produit).
- à la directive R&TTE 1999/5/CE relative aux équipements radioélectriques (certificat de conformité reproduit p. 20).

Produit	Centrale de détection	Report de centrale
Référence	AQUALARM_A2009	AQUALARM_REP10
Alimentation	+6V ⎓ 1A	+6V ⎓ 1A
Bande de fréquences	2,4 Ghz	2,4 GHz

AQUALARM est un produit de la Société MG International.
Pour toute question le concernant, vous pouvez nous joindre :

- **par courrier, à l'adresse suivante :**
  MG International
  ZI Athélia II
  220 impasse du Serpolet
  13600 La Ciotat
- **par téléphone au 0 891 70 10 83 (0.225€ TTC / min)**
- **par e-mail à l'adresse support@aqualarm.com**

DECLARATION DE CONFORMITE D'UN EQUIPEMENT RADIOELECTRIQUE
(DIRECTIVE R&TTE 1999/5/CE)

IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT
AQUALARM, Système de détection d'immersion
Application prévue : Alarme de piscine

La société MG International, représentée par son Directeur Général, déclare sous son entière responsabilité que le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles applicables de la directive 1999/5/CE :

- Article 3.1 a (protection de la santé et sécurité des utilisateurs) :
  Norme de sécurité électrique appliquée : EN 60950-1 Ed. 01

- Article 3.1b (exigences de protection en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique) :
  Norme CEM appliquée : EN 301 489-17 Ed.02 / EN 50130-4 Ed.95 + A1 Ed.98 + A2 Ed.03

- Article 3.2 (utilisation efficace du spectre radioélectrique, de façon à éviter les interférences dommageables) :
  Norme RADIO appliquée : EN 300 328-1

A cet effet, déclare que toutes les séries d'essais radio ont été effectuées.

A La Ciotat, le 6 Avril 2009

Identification de l'organisme notifié ayant réalisé les essais :
EMITECH
Adresse: 3 rue des Coudriers
ZA de l'Observatoire - CAP 78
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
FRANCE
Numéro d'identification : 0536